



Compte-rendu Conférence téléphonique avec la Direction 4 mai 2020

Hier, lundi 4 mai, la Direction a organisé une nouvelle conférence téléphonique avec les secrétaires des organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques.

Situation de la DDFiP

Pas de nouveau cas covid-19 (avéré ou suspect) parmi les agents de la DDFiP.

Le taux de présentiel a encore augmenté la semaine dernière : entre 30 et 34 %. Cette progression est toujours liée au renforcement des SIP pour la campagne IR. Le taux de présentiel global pour les 4 SIP a lui aussi augmenté à 35/36 %.

Télétravail

Le taux global de télétravailleur atteint les **18 %** (nous sommes partis de 7 %) et devrait encore augmenter, la Direction ayant « retrouvé au fonds de ses placards » une dizaine de PC portables qu'elle va redéployer.

Matériel de protection

La Direction attend les plexiglas commandés.

S'agissant des masques alternatifs, une dotation devrait arriver via la Préfecture, mais la Direction ne sait pas combien. (sur ce sujet, voir aussi § Le dé-confinement)

Frais de repas

Le message de la Direction n'a peut-être pas été vu par tout le monde, mais sachez que **les bénéficiaires du ticket restaurant peuvent opter pour un remboursement « frais de mission »**. L'information est à lire sur Ulysse Tarn (message du 30 avril). Pour mémoire, en terme de justificatif, un ticket de caisse de vos courses de la semaine peut suffire (ce qui vous permet d'amener votre « gamelle » au lieu de sortir pour tenter d'acheter un sandwich).

Ordonnance sur les congés

La Direction est toujours dans l'attente des consignes d'application, qui n'ont finalement pas été publiées la semaine dernière. Cela dit, il est peut-être préférable d'attendre, car **le Conseil d'État s'est saisi d'un recours déposé par Solidaires Fonction Publique** et a demandé au gouvernement de produire un mémoire en défense. Il y a donc matière à instruire cette affaire sur le fond, justement sur les conditions d'application.

Les SIP et la campagne IR

La Direction fait état d'un bon taux de télédéclarations (plus élevé que l'an passé). Au niveau réception téléphonique, entre les collègues de SIP et les renforts, le taux de décroché est bon. **Les casques**

téléphoniques sont en cours de distribution (ce devrait être fait pour Albi et Gaillac, aujourd'hui mardi 5 mai pour Castres, et demain ou jeudi pour Mazamet).

La BNIPF confinée

Les agents de la Brigade Nationale d'Intervention en Publicité Foncière sont amenés, en temps normal, à se déplacer sur l'ensemble du territoire pour prêter main forte aux SPF. Avec le confinement et les restrictions de déplacement, certains collègues se sont retrouvés bloqués chez eux. La Direction nous a informé que pour leur permettre de reprendre leurs missions, deux collègues seront accueillis dans nos locaux (bureaux individuels libres) : un à Albi et l'autre à Mazamet... sans, pour autant, travailler en renfort pour nos SPF.

Le dé-confinement

La Direction est encore et toujours dans l'attente des consignes nationales. Pour pouvoir organiser la reprise, elle a besoin de savoir quelles seront les missions prioritaires. En effet, le 11 mai, nous l'avons déjà dit, ne signifie pas une reprise totale de l'ensemble de nos activités. **Le Directeur réaffirme sa volonté d'une reprise très progressive, avec le maintien du télétravail et des rotations pour le présentiel.**

Cela dit, elle indique avoir commencé à réfléchir à certains points. Comme évoqué lors du CHSCT, il faut calculer les capacités d'accueil de nos sites dans le cadre des consignes sanitaires : 4 m² minimum par agent, circulations réduites au minimum, problématiques des espaces communs... **Pendant quelques semaines (un point d'étape est fixé par le gouvernement au 2 juin), et peut-être quelques mois, les services ne pourront pas accueillir 100 % de l'effectif.**

La Direction a également entrepris une mise à jour de la situation de chaque agent, notamment pour celles et ceux en ASA. Solidaires Finances Publiques a demandé à ce que les **collègues placés en ASA pour les protéger (pathologies aggravantes)** soient mis en relation avec un Médecin de Prévention avant toute reprise : la Direction nous a indiqué que c'est une obligation qui s'impose à elle. Tout agent dans cette situation qui ne se serait pas fait connaître des services RH (soumis au secret professionnel, rappelons-le, et respectueux de cet impératif), est fortement invité à prendre contact.

Quant aux **parents d'enfants de moins de 16 ans**, Solidaires Finances Publiques a attiré l'attention de la Direction sur le fait que la réouverture de l'école ne suffit pas forcément à permettre le retour des enfants : en effet, il faut aussi savoir si une solution de restauration est possible et si un accueil est prévu avant et après l'école. Attention au « volontariat » annoncé par le gouvernement, qui laisserait aux parents décider s'ils veulent remettre leurs enfants à l'école ou non : il ne sera possible que jusqu'à fin mai ; à partir de juin, il faudra fournir une attestation indiquant que l'école est fermée ou ne peut pas accueillir l'enfant.

S'agissant des conditions de reprise, **Solidaires Finances Publiques a rappelé la nécessité de tenir un CHSCT avant mise en œuvre du Plan de Retour d'Activité (PRA)**. Si cette instance ne peut avoir lieu avant le 11 mai, alors le PRA sera reculé, du moins dans ses aspects les plus importants... tels que l'accueil du public. Sur ce point, le DG semble insister, dans ses derniers messages, sur la possibilité d'accueillir à nouveau des usagers dès le 11 mai. Même s'il ne s'agit « que » d'accueil sur rendez-vous, les conditions restent à définir. **Plexiglas et masques ne suffisent pas à garantir le respect des consignes sanitaires.** Il faut prendre en compte le nombre de personnes pouvant être accueillies en même temps, revoir les lieux (il semble impossible de faire une réception en box), savoir comment on gère une file d'attente si celle-ci se forme à l'extérieur du bâtiment (coronavirus vs. vigipirate), qui fait la « police » pour organiser tout ça et imposer le respect des gestes barrières, ce qu'on fait des documents que voudraient nous donner les usagers (rappel : le courrier est ouvert à J+1 pour éviter une contamination)... Tant de questions qui doivent avoir des réponses avant toute mise en œuvre !

Dans les services, on peut se demander s'il faudra porter un masque en permanence. D'après les recommandations officielles, si chaque agent dispose d'un espace de 4m² minimum et que les circulations et espaces communs sont bien gérés, la réponse serait non... mais nous attendons confirmation. Pour **les cantines d'Albi et de Castres**, la réouverture n'est pas encore à l'ordre du jour. Là aussi des questions se posent : entre un présentiel limité, l'obligation de respect des consignes sanitaires, la crainte de la contamination... la Direction se demande combien de personnes seraient intéressées par une offre de restauration. Elle met en avant l'équilibre budgétaire des associations.

Sur les missions elles-mêmes, Solidaires Finances Publiques a attiré l'attention de la Direction sur deux en particulier. Tout d'abord, **le recouvrement** : le contexte économique met cette mission sous tension ! D'un côté, l'État et les Collectivités Locales ont un intérêt certain à faire rentrer de l'argent rapidement pour faire face aux nombreuses dépenses exceptionnelles liées à la crise. D'un autre, des économistes annoncent des faillites à venir en masse, un appauvrissement de la population... Il faudra des consignes claires sur comment relancer, comment poursuivre, les délais... et ne pas laisser les agents seuls en première ligne ! Le Directeur pense en effet que cette mission sera l'une de celles au cœur du PRA. L'autre mission sur laquelle nous avons des interrogations est celle du **contrôle fiscal**. La problématique est sensiblement la même que celle du recouvrement. Il se pourrait que cette mission ne soit pas prioritaire dans le PRA (réflexion sur les affaires en cours, traiter le contentieux). Mais, dans ce cas, que deviennent les agents ? Certains souhaitent pouvoir reprendre une activité, y compris en allant prêter main forte à un autre service. Le Directeur s'est dit sensible à la question, qui fait partie de la réflexion en cours. Cela dit, sur le principe des renforts, il ne faut pas surcharger en présentiel les services...